



**CODE DE CONDUITE  
DE VIGEO EIRIS**



Author	Release / summary of changes	Version	Validated by	Date	Localisation
Manon Jolivet	First issue	V0	Vigeo Eiris Steering Committee	10/2016	L:\Public\RH - Human Resources\ Code de conduite\
Manon Jolivet	Pages 2, 3, 5, 8: typo errors, addition of email to report breaches to the Code, etc.	V1	Vigeo Eiris Steering Committee	01/2017	L:\Public\RH - Human Resources\ Code de conduite\
Manon Jolivet	Update of VE situation with regards external certification	V2	Head of IRMD	03/2018	L:\Public\RH - Human Resources\ Code de conduite\

## Sommaire

I. Introduction.....	3
II. Conduite au sein de Vigeo Eiris.....	3
Indépendance.....	3
Indépendance de Vigeo Eiris Rating vis-à-vis de Vigeo Eiris Enterprise et de la Direction Global Markets.....	3
Indépendance vis-à-vis de la structure de l'actionnariat.....	3
Le conseil scientifique.....	3
Professionnalisme et transparence.....	4
Utilisation d'information confidentielle.....	4
Prévention des délits d'initié et politique de non divulgation.....	4
Protection des données.....	4
III. Conduite à tenir dans les relations avec les entreprises.....	5
Objectivité.....	5
Prévention des conflits d'intérêt et des stratégies d'influence.....	5
Egalité de traitement.....	5
Analyser/chercher ; auditer/conseiller les entreprises.....	6
Au sein de Vigeo Eiris Rating.....	6
Au sein de Vigeo Eiris Enterprise.....	6
IV. Conduite à tenir dans les relations avec les clients et fournisseurs.....	7
Concurrence juste.....	7
Cadeaux et faveurs.....	7
V. Conduite à tenir dans le cadre des relations extérieures.....	7
Les parties prenantes.....	7
Les réseaux sociaux.....	7
Déclarations publiques.....	8
Publications et blogs.....	8
VI. Monitoring du Code de Conduite.....	9
Sensibilisation et formation au Code de Conduite.....	9
Infractions au Code de Conduite.....	9

## I. Introduction

L'objet de ce Code de Conduite est d'exposer les grandes lignes des principes de responsabilité de Vigeo Eiris dans ses relations avec les clients, les entreprises, ses pairs et avec le grand public. Le Code présente aussi les standards de conduite généraux et les protections que Vigeo Eiris a mis en place pour assurer le professionnalisme et la qualité de ses services.

## II. Conduite au sein de Vigeo Eiris

### Indépendance

Selon Vigeo Eiris, l'indépendance est l'émission d'un avis sans être affecté par les influences qui compromettent le jugement professionnel, comme le parti pris, les préjugés ou les conflits d'intérêts. Cette définition permet à Vigeo Eiris et à son personnel d'agir avec intégrité, d'être objectif et d'exercer un scepticisme professionnel.

Dans son Code de Conduite, Vigeo Eiris explicite comment elle maintient son indépendance vis-à-vis des actionnaires, des entreprises, des clients, des groupes militants, des ONGs et des autres parties, et comment elle gère ou évite les conflits d'intérêts.

#### Les principes généraux

Vigeo Eiris est vigilante en adoptant une attitude professionnelle afin de maintenir la crédibilité, l'indépendance et l'objectivité.

La détermination des notations ou des autres produits d'évaluation par Vigeo Eiris :

- Est influencée uniquement par des éléments pertinents à la recherche.
- N'est pas influencée par l'existence (réelle ou potentielle) d'une relation commerciale entre Vigeo Eiris et l'entreprise ou une autre partie, ou par la non-existence d'un tel rapport.
- N'est pas influencée par les clients ni par les parties prenantes.

#### Indépendance de Vigeo Eiris Rating vis-à-vis de Vigeo Eiris Enterprise et de la Direction Global Markets

Vigeo Eiris sépare strictement ses activités pour les investisseurs ("investor-solicited": Vigeo Eiris Rating) de ses activités pour les entreprises et les autorités publiques ("corporate-solicited": Vigeo Eiris Enterprise)

1. Chaque département a sa propre gestion, ses propres méthodes, et son propre personnel.
2. Vigeo Eiris Rating n'a pas accès aux mêmes espaces informatiques que Vigeo Eiris Enterprise.
3. Les analystes/chercheurs de Vigeo Eiris Rating n'ont pas d'accès, direct ou indirect, aux fichiers et aux rapports sollicités par les entreprises, ni aux communications des collaborateurs de Vigeo Eiris Enterprise.

Les analystes/chercheurs de Vigeo Eiris Rating ne doivent pas participer, ni être impliqués dans les discussions commerciales avec les entreprises appartenant à l'univers de notation de Vigeo Eiris Rating, dans le cadre de la préparation ou de la négociation de Produits Dérivés (les « **Produits Dérivés** » sont les produits et services commercialisés par Vigeo Eiris Enterprise, à destination des entreprises, collectivités, etc., et réalisés à partir des données analysées et des opinions fournies par Vigeo Eiris Rating). La département Global Markets n'intervient pas dans le contenu matériel des opinions, ni dans la méthodologie utilisée pour la construction de l'opinion.

#### Indépendance vis-à-vis de la structure de l'actionariat

La structure de l'actionariat de Vigeo Eiris est composée de trois collèges d'actionnaires : le collège entreprises, le collège des investisseurs et opérateurs financiers, et celui des acteurs de la société civile, syndicats, fondations, personnes physiques. Chaque collège dispose de deux sièges de droit au conseil d'administration, qui comprend des administrateurs indépendants. Cette structure tripartite assure une pluralité de représentation et garantit l'indépendance de Vigeo Eiris.

#### Le conseil scientifique

Un comité d'experts, composé de membres indépendants, est responsable de formuler un avis en cas de différend entre Vigeo Eiris et les entreprises analysées, relatif à la méthodologie mise en œuvre. Ce conseil veille à l'indépendance et au professionnalisme de Vigeo Eiris. Il est aussi sollicité pour se prononcer sur la qualité de nos méthodologies, de nos produits et sur les conclusions des recherches académiques réalisées à partir de nos bases de données.

## Professionnalisme et transparence

Vigeo Eiris s'assure de la compétence professionnelle de son personnel par sa politique de recrutement, de formation, de développement professionnel, et de gestion des compétences. Les méthodologies et politiques en vigueur au sein de Vigeo Eiris sont régulièrement mises à jour.

Vigeo Eiris affiche de l'information substantielle, pertinente et sincère sur sa structure organisationnelle, ses méthodologies, ses produits, la nature de ses clients, sur ses relations institutionnelles et ses partenariats sur son site internet et dans sa documentation publique. Les méthodes d'analyse et d'évaluation sont accessibles à nos clients, ainsi qu'aux entreprises et organisations évaluées.

## Utilisation d'information confidentielle

Dans le cadre de ses activités de production d'opinions, **Vigeo Eiris Rating** ne signe pas d'accord de confidentialité avec les entreprises évaluées. Vigeo Eiris Rating ne collecte pas, ne sollicite ni n'utilise d'information qui serait réputée non communicable par un émetteur à tout ou partie de ses parties prenantes ou qui serait privilégiée, secrète, confidentielle ou sensible. C'est une position de principe, ferme, qui ne doit pas souffrir d'exception. Sa finalité est triple:

1. prévenir les risques juridiques liés à l'accès, à la détention ou à la diffusion d'information privilégiée,
2. respecter le principe d'égalité de traitement entre les entreprises sous revue et éviter l'asymétrie d'informations dans la formation de nos opinions en direction de nos clients.
3. conformer la posture d'analyse aux fondamentaux de la méthode qui définissent l'exercice de la responsabilité sociale comme un engagement des entreprises de rendre compte à leurs parties prenantes, au moyen d'information sincère, complète précise et accessible pour chacune d'elle, de ses engagements de responsabilité sociale.

**Vigeo Eiris Enterprise** est engagé au respect strict de la confidentialité des données de ses clients. Les auditeurs/conseils signent et observent les clauses de confidentialité exigées par les clients. Vigeo Eiris Enterprise assure que ses politiques de confidentialité et de non divulgation n'affecteront pas la qualité, l'indépendance et l'intégrité de ses évaluations et de sa recherche.

## Prévention des délits d'initié et politique de non divulgation

Vigeo Eiris (**l'Agence**) produit des opinions résultant de l'application de sa méthodologie à des informations qui lui ont été communiquées, de façon documentée et tracée, par l'entreprise, ou ses parties prenantes, ou auxquelles elle a eu accès par voie de médias publics.

Les collaborateurs de l'Agence doivent respecter les réglementations concernant le délit d'initié. Ils ne sauraient divulguer d'information concernant l'Agence (son organisation, ses méthodologies, ses produits et processus, etc.) à des tierces personnes ou aux personnes non-autorisées.

Concernant les ratings sollicités par les entreprises, Vigeo Eiris Enterprise prend toutes les mesures nécessaires pour ne pas divulguer d'informations non publiques ou sensibles, afin d'éviter l'usage inapproprié et le délit d'initié. Le rapport détaillé écrit par Vigeo Eiris Enterprise est produit à la seule intention du client (entreprise, collectivité, etc.). Cependant, le client peut rendre publique toute ou partie du rapport ou rédiger une communication destinée au public. La nature et l'étendue de cette communication fait partie des modalités du contrat entre Vigeo Eiris Enterprise et le client faisant l'objet de la prestation. En outre, Vigeo Eiris a institué une politique par laquelle les évaluations sollicitées par les entreprises auprès de Vigeo Eiris Enterprise ne sont en aucun cas divulguées aux analystes/chercheurs de Vigeo Eiris Rating responsables des ratings sollicités par les investisseurs.

Si des tiers cherchent à obtenir délibérément ou illégalement de l'information confidentielle, les analystes/chercheurs ou les collaborateurs directement impliqués ou informés sont obligés d'informer leur responsable hiérarchique ou le Responsable de la Conformité.

Tout salarié de Vigeo Eiris doit s'assurer que tout produit commercialisé et livré à un client doit être daté, signé par une personne qualifiée et assorti des clauses de non-responsabilité (« *disclaimer* ») appropriées (validées elles aussi par une personne appropriée et identifiée) qui délimitent les champs des obligations et des responsabilités de l'Agence.

## Protection des données

Vigeo Eiris s'engage à respecter la réglementation concernant le traitement des données personnelles en vigueur dans tous les pays dans lesquels elle opère.

## III. Conduite à tenir dans les relations avec les entreprises

### Objectivité

Dans toutes leurs recherches, leurs évaluations et leurs activités, tous les collaborateurs de Vigeo Eiris s'engagent à :

- interpréter les données sur les entreprises honnêtement et objectivement, en exécutant et en exerçant strictement les directives méthodologiques.
- ne pas accepter de récompense et ne céder à aucune manipulation, influence politique ou pression de la part de groupes d'intérêt dans leur analyse et leur évaluation des entreprises autrement qu'objectivement.

Le processus d'analyse est strictement exempt de toute considération sur le statut en capital et sur les relations commerciales ayant existé ou pouvant exister entre une entreprise et Vigeo Eiris ou l'une quelconque des composantes de Vigeo Eiris.

Toute tentative d'influence qui invoquerait ce statut en capital (entreprise actionnaire de Vigeo Eiris) ou cette relation commerciale (entreprise cliente ou potentiellement cliente de Vigeo Eiris), quel qu'en soient l'auteur, l'origine et la forme, doit être immédiatement signalée à la Direction des Méthodes et des Relations Institutionnelles, garante de l'indépendance des opinions des collaborateurs et de l'Agence.

S'il apparaissait qu'une telle tentative est le fait d'un(e) collaborateur de Vigeo Eiris, ceci serait constitutif d'une faute sérieuse passible de sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement. Si elle était le fait d'une entreprise, Vigeo Eiris se réserve d'entreprendre toute mesure, y compris de rupture de ses relations commerciales, ou de poursuites judiciaires contre l'entreprise en question. Si l'entreprise est actionnaire de Vigeo, le sujet pourra être porté à la connaissance de l'assemblée des actionnaires, qui statuera sur l'exclusion éventuelle de l'entreprise concernée.

### Prévention des conflits d'intérêt et des stratégies d'influence

Un collaborateur de Vigeo Eiris a interdiction de participer à la détermination des notations ou aux autres productions d'évaluations si le collaborateur :

1. Possède en direct, des titres ou des dérivés de l'entité à l'étude ou toute entité liée,

Dans le cas où un collaborateur déclarerait posséder des titres ou des dérivés de l'entité à l'étude ou toute entité liée, il/elle doit en avvertir son manager et le Responsable de la Conformité qui décidera des suites à donner. Cette décision sera enregistrée par le Responsable de la Conformité.

2. A été salarié ou a eu un rapport professionnel significatif avec l'entité à l'étude lors des 6 mois précédents,
3. A un proche (épouse/époux, partenaire, parent, enfant, frère ou sœur) qui travaille actuellement ou qui a travaillé lors des 6 mois précédents pour l'entité évaluée.

Un rapport personnel avec une entreprise qui crée un potentiel conflit d'intérêts, réel ou apparent, devra être porté à la connaissance du responsable hiérarchique ou du Responsable de la Conformité.

#### Management des potentielles situations de conflits d'intérêt

Vigeo Eiris s'engage à gérer de manière appropriée les conflits d'intérêts.

Vigeo Eiris a adopté des procédures et des mécanismes internes écrits pour identifier et éliminer, ou gérer et divulguer, selon les cas, les conflits d'intérêts actuels ou potentiels qui pourraient influencer les avis et les analyses de Vigeo Eiris.

### Egalité de traitement

Dans toutes leurs recherches, leurs évaluations et leurs activités, les analystes/chercheurs de Vigeo Eiris Rating s'engagent à présélectionner, analyser et évaluer les entreprises sur exactement la même base, sans tenir compte de leur pays d'origine ou de tout rapport que Vigeo Eiris aurait eu avec une entreprise analysée (par exemple, en tant que client, actionnaire de Vigeo Eiris, client, consultant ou autre partie prenante).

## Analyser/chercher ; auditer/conseiller les entreprises

### Au sein de Vigeo Eiris Rating

- La notation des entreprises s'effectue sur une base déclarative qui exclut toute visite de site, participations aux opérations de relations publiques des entreprises (cérémonies, cocktails, remise de prix, etc.), hormis les manifestations destinées aux investisseurs (Assemblées Générales d'actionnaires, road show, etc.).
- Les analystes/chercheurs conduisent le processus de collecte et de qualification de l'information et accomplissent l'ensemble de leurs missions en toute indépendance, chacun(e) sous la responsabilité de sa hiérarchie.
- La sélection des informations et la construction des opinions des analystes/chercheurs se conforment strictement aux principes d'indépendance, d'impartialité et de rigueur professionnelle de l'Agence ainsi qu'aux prescriptions méthodologiques du département, à l'exclusion de toute considération, jugement, philosophie, conviction ou préférence personnels de quelque ordre que ce soit.
- Les obédiences religieuses, philosophiques, politiques ou associatives ne doivent interférer en aucune manière avec le contenu, le processus et les résultats des analyses. Chacun, en cas de doute sur sa propre aptitude ou celle de son équipe de rattachement à se conformer à ce principe, ou en cas d'incompréhension de la signification de ce principe, doit immédiatement en saisir sa hiérarchie ou la Direction des Méthodes et des Relations Institutionnelles de Vigeo Eiris.
- Les comportements des entreprises, leurs engagements ou leur absence d'engagement et, de façon générale, leurs performances et leurs niveaux de maîtrise de leurs risques ne peuvent faire l'objet d'aucun jugement de caractère moral ou personnel, qu'il soit écrit ou public. Les seuls avis que les analystes/chercheurs sont habilités à formuler consistent en des opinions formalisées dans le cadre du processus régulier d'analyse et en stricte conformité avec la méthodologie de l'Agence et du département. Toute expression publique du contenu ou des conclusions d'une analyse doit faire l'objet d'une autorisation expresse de la hiérarchie habilitée.
- Il est strictement interdit de formuler un jugement de valeur sur les marques commerciales des entreprises, la nationalité de leur actionariat, la localisation de leurs sièges sociaux ou sur tout autre aspect ou sujet ne relevant pas explicitement du référentiel méthodologique en vigueur au sein de Vigeo Eiris.

### Le protocole de Vigeo Eiris Rating concernant les rapports avec les entreprises

1. Les analystes/chercheurs de Vigeo Eiris ont à leur disposition des procédures encadrant la communication avec les entreprises. A différentes étapes du processus de notation, les entreprises ont l'opportunité de fournir l'information pertinente pour l'analyse, de revoir et faire des commentaires sur un projet du profil avant sa livraison aux clients de Vigeo Eiris. Les procédures en vigueur au sein de Vigeo Eiris précisent les modalités de révision des données et le traitement des plaintes émises par les entreprises.
2. Un planning chronologique clair est fourni à chaque entreprise pour obtenir ses réponses, la mise à disposition des documents nécessaires, des questionnaires, etc.
3. Les questions de confidentialité sont expliquées aux entreprises/organisations.
4. Les analystes/chercheurs ont l'interdiction de se rendre sur les sites des entreprises évaluées.
5. Les analystes conservent tous les documents, les sources et les contacts utilisés pour chaque notation et renseignent les éléments de traçabilité requis.

### Au sein de Vigeo Eiris Enterprise

1. La méthodologie d'évaluation employée par les auditeurs/conseils s'appuie uniquement sur des standards nationaux et internationaux, reconnus et opposables.
2. Les auditeurs/conseils suivent un processus qualité exigeant. Celui-ci est segmenté en étapes distinctes et le travail des auditeurs est toujours suivi par la validation hiérarchique.
3. Pour toute mission d'audit, Vigeo Eiris Enterprise demande la création d'un Comité de Pilotage. Il est l'instance d'organisation de la mission et se réunit au moins 2 fois au cours de la mission (lancement et restitution).
4. Les auditeurs/conseils soumettent systématiquement la liste des interlocuteurs (entretiens d'audit) à la validation du client.
5. Vigeo Eiris Enterprise garantit la totale confidentialité des informations qui sont communiquées aux auditeurs/conseils. Ainsi, ils ne produisent pas de compte-rendu détaillé d'entretiens (excepté lorsque c'est expressément demandé par le client).

6. Les auditeurs/conseils respectent les règles concernant la traçabilité et le recoupement des sources.

## IV. Conduite à tenir dans les relations avec les clients et fournisseurs

### Concurrence juste

- Les nouveaux clients, nouveaux marchés doivent faire l'objet d'une compétition énergique mais juste.
- Aucune tentative ne doit être menée pour tromper des clients, des prospects, des partenaires commerciaux, des concurrents.
- Aucun pot-de-vin, pourboire, cadeaux ne sera attribué/accepté pour sauvegarder un nouveau marché. Il est toutefois autorisé que le personnel de Vigeo Eiris offre un repas (d'un montant raisonnable, peu onéreux) à des clients ou des prospects.

Si un employé a un doute quant à une invitation, une offre faite par un client ou un prospect, il/elle doit en référer à son manager et en second recours au Responsable de la Conformité.

### Cadeaux et faveurs

Les cadeaux (matériels ou espèces) de la part de quelqu'un qui fait des affaires avec Vigeo Eiris, seront refusés.

## V. Conduite à tenir dans le cadre des relations extérieures

### Les parties prenantes

Vigeo Eiris définit les parties prenantes comme des organisations ou des individus qui contribuent, volontairement ou non, à la capacité de créer de la valeur et de l'activité et qui en sont ses bénéficiaires potentiels et/ou en assument les risques. Vigeo Eiris n'exclut ni ne classe les différentes parties prenantes que sont les salariés et leurs représentants, les fournisseurs, l'environnement, les communautés locales, les fournisseurs, les clients/consommateurs, etc..

Vigeo Eiris interagit avec les parties prenantes,

1. dans le processus de collecte d'informations (consultation systématique des informations publiées par les parties prenantes et les syndicats concernant leurs avis sur des questions de responsabilité pertinentes sur les secteurs et le comportement des entreprises ; consultation directe dans le cas de controverses spécifiques concernant une entreprise sous revue). A cet égard, Vigeo Eiris a des échanges d'informations et des partenariats avec des organisations syndicales ainsi que des abonnements à la plupart des newsletters des syndicats, des organisations environnementales, des unions de consommateurs, etc.
2. dans les structures de l'entreprise et les relations institutionnelles de Vigeo Eiris : plusieurs syndicats et ONG sont représentés dans le capital et le conseil d'administration. Des contacts sont habituels entre Vigeo Eiris et les ONG spécialisées dans les domaines des droits humains, de l'environnement, de la gouvernance d'entreprise, etc.

### Les réseaux sociaux

Les collaborateurs de Vigeo Eiris peuvent utiliser des outils de médias sociaux sur Internet à l'appui de leur rôle au sein de Vigeo Eiris ou à des fins personnelles. Nous devons être conscients que tout message, expression, d'opinion, même personnelle, décrit par un employé de Vigeo Eiris sur les réseaux sociaux peut être associé à la marque de Vigeo Eiris.

#### Principes

- **Conformité** : comprendre et respecter strictement le Code de Conduite de Vigeo Eiris.
- **Identification** : lors de discussions concernant Vigeo Eiris ou son activité, toujours identifier clairement qui vous êtes et quel est votre rôle au sein de Vigeo Eiris. Utilisez une clause de non-responsabilité le cas échéant (voir point suivant).
- **Clause de non-responsabilité** : Les collaborateurs ne doivent pas exprimer des opinions personnelles au nom de leur rôle au sein de Vigeo Eiris. Si vous publiez des informations dans un contexte personnel, vous devez utiliser la clause de non-responsabilité comme suit : «Les opinions exprimées sur ce site sont les miennes, elles ne reflètent pas nécessairement».



ment les vues de mon employeur et n'engagent en aucun cas sa responsabilité ».

- **Responsabilité** : avant de publier des informations ou des avis sur Vigeo Eiris ou votre rôle au sein de Vigeo Eiris vous devez vous assurer que vous êtes accrédité pour cela auprès du Responsable Communication. En cas de doute, consultez votre supérieur hiérarchique.
- **Pertinence**: le contenu des messages externes ne doit pas mettre Vigeo Eiris dans le discrédit, impliquer Vigeo Eiris dans des polémiques, dans des controverses politiques ou partisans, et être pertinent pour les affaires de Vigeo Eiris.
- **Confidentialité** : ne jamais divulguer des informations commerciales sensibles ou des informations privées sur la société, à vos noms. La diffusion d'informations internes, confidentielles ou protégées est interdite. En outre, parler de revenus, des futurs produits, des décisions de tarification, des données financières non officielles ou des sujets semblables est interdit.
- **Respect** : Ne pas proférer d'insultes ethniques, d'insultes personnelles, d'obscénité, ou adopter un comportement qui serait inacceptable dans le milieu du travail de Vigeo Eiris. Il faut toujours considérer la vie privée des autres et éviter les sujets de discussion qui peuvent être diffamatoires, par exemple la politique et la religion.
- **Droit d'auteur** : Assurez-vous de ne pas enfreindre les règles du droit d'auteur.

Toujours être honnête et ouvert, mais être conscient de l'impact que votre contribution pourrait avoir sur la perception des gens sur Vigeo Eiris en tant que société. Si vous faites une erreur dans une contribution, assurez-vous d'être le premier à faire preuve de transparence et à l'admettre - l'honnêteté de ce type construit rapidement le respect des autres usagers.

Ne discutez pas de concurrents, clients, partenaires ou fournisseurs sans leur approbation préalable. Les individus sont personnellement responsables du contenu publié dans les outils de médias sociaux. Soyez conscient que ce que vous publiez sera public durant de nombreuses années et efforcez-vous de protéger votre image et celle de vos relations.

Pour plus d'information, se référer aux Règles d'utilisation des Réseaux Sociaux.

## Déclarations publiques

- Seules les personnes autorisées par Vigeo Eiris peuvent faire des déclarations publiques.
- Vigeo Eiris dispose d'un service communication/presse qui organise les relations avec les médias.
- Quand d'autres personnes que les personnes autorisées sont amenées à faire des déclarations publiques, elles bénéficient des ressources et de l'accompagnement du service communication.

## Publications et blogs

- La création de publications et l'alimentation de blogs à partir de la recherche réalisée par Vigeo Eiris doivent être approuvés en interne par le service Communication et la Direction des Méthodes et des Relations Institutionnelles, avant communication publique.
- Toute expression publique du contenu ou des conclusions de la recherche Vigeo Eiris doit faire l'objet d'une autorisation expresse de la hiérarchie habilitée.

## VI. Monitoring du Code de Conduite

### Sensibilisation et formation au Code de Conduite

- Le Responsable de la Conformité est le Directeur des Méthodes et des Relations Institutionnelles. Il est responsable de la mise en œuvre du Code de Conduite, de son suivi et de la définition des actions de sensibilisation et de formation au Code de conduite.
- La présentation du Code de Conduite fait partie du processus de recrutement. Lors de chaque recrutement, le Code de Conduite est présenté au nouveau collaborateur, qui doit en prendre connaissance et le signer, ce qui l'engage à le respecter.
- Les managers doivent s'assurer que leurs collaborateurs ont connaissance du Code de Conduite. Ils peuvent signaler au Responsable de la Conformité des besoins en formation.
- Les questions relatives à la mise en œuvre du Code de Conduite doivent être portées à la connaissance des managers directs ou si le manager n'est pas en mesure de répondre, auprès du Responsable de la Conformité.
- Le suivi du respect du Code de Conduite sera discuté au moins une fois par an avec le Comité de Direction. Chaque collaborateur doit volontairement et sans attendre la sollicitation du Responsable de la Conformité, déclarer toute situation potentiellement porteuse de conflit d'intérêt.

### Infractions au Code de Conduite

Ce Code de Conduite doit être respecté à la lettre et dans l'esprit par tout le personnel et les responsables de Vigeo Eiris en fonction de leurs responsabilités professionnelles.

Toutes violations pourraient être considérées comme raison suffisante à un avertissement formel ou, selon la gravité de la violation, à des sanctions plus sévères.

Chaque employé peut signaler des infractions à ce Code directement à sa hiérarchie ou au Responsable de la Conformité (Directeur des Méthodes et des Relations Institutionnelles), en envoyant un email à [compliance@vigeo-eiris.com](mailto:compliance@vigeo-eiris.com), en toute confidentialité.